

DECISION DU PRESIDENT
N° D2025-030

Objet : N°2022-10-MS2-Accord-cadre multi-attributaires de fourniture de gaz naturel
Marché subséquent n°2
Attribution

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU les délibérations n°2020-094 du 10 septembre 2020 et n°2023-150 du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision n°2022-136 du 23 décembre 2022, actant l'attribution, par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance en date du 14 décembre 2022, de l'accord-cadre relatif à la fourniture de gaz naturel à la société TOTAL ENERGIE à Paris (75) pour une durée de quatre ans à compter du 4 janvier 2023, date de notification qui donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents ;

CONSIDERANT que la consultation restreinte lancée le 31 mars 2025 pour la passation du marché subséquent n°2, effectuée sur le fondement de l'accord-cadre, a permis de recevoir une offre acceptable ;

- **DECIDE** de confier le marché subséquent n°2, relatif à la fourniture de gaz naturel, à la Société TOTAL ENERGIE à Paris (75) sur la base de son offre financière d'un montant total estimatif de 18 802,00 € HT et pour une durée de 12 mois du 1^{er} janvier 2026 au 1^{er} janvier 2027.
- **PRECISE** que les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le cadre d'offre financière.
- **INDIQUE** que les prix sont fermes.
- **DECIDE** de signer le marché subséquent n°2 et tous les documents s'y rapportant.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 11 avril 2025
Publiée le 11 AVR. 2025*

Fait à Chazey-sur-Ain, le 11 avril 2025.

Le Président
de la Communauté de communes,

Jean-Louis GUYADER

